

Département de la  
Charente - Maritime

-----  
Ville de ROYAN  
-----

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 22 Mai 1965

OBJET :

Subvention du Centre  
Public d'Orientation  
Scolaire et Profes-  
sionnelle de la  
Charente-Maritime

Le vingt deux mai mil neuf cent soixante cinq, à dix sept heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire d'après convocations faites le 18 Mai 1965.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BENDER, COLLE, NOUCHOT, BOUCHET, BETOUS, GACHET, NAULIN, BOUDET BROUREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, CAMBLONG, STIPAL, TETARD, NARTEAU et EUJARD

Représentés : M. DOMBECQ par M. de LIPKOWSKI  
M. LANUSSE par M. MATRAS  
M. PECHEVIS par M. VULTAGGIO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Chaque année la Ville manifeste l'intérêt qu'elle porte à l'Orientation Scolaire et Professionnelle en accordant une subvention pour le fonctionnement du centre public d'orientation scolaire et professionnelle de la Charente-Maritime.

Par lettre en date du 12 avril 1965, M. le Préfet a demandé de lui confirmer le montant de la subvention prévue pour 1965.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 12 avril 1965

Vu le rapport d'activités pour l'année 1963/1964 du Centre d'Orientation Professionnelle de la Charente-Maritime

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 20 mai 1965,

DECIDE :

- d'attribuer au centre public d'orientation scolaire et professionnelle une subvention de 250 F pour l'année 1965.

Cette subvention n'ayant pas été prévue lors du budget primitif elle sera inscrite au budget supplémentaire, chapitre 944 article 657 : "Oeuvres Sociales Scolaires : subventions".

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint Délégué,



**APPROUVÉ**

ROCHEFORT-sur-MER, le 51 JUIN 1965  
Le Sous-Prefet.